

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 5 MAI 2010

L'An Deux Mil Dix, le cinq mai à vingt heures trente minutes.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. François GINGREAU, Maire.

Date de convocation : 27 avril 2010

PRESENTS : GINGREAU F. GIRET A. DIGUET E. GAUTHIER P. LECOMTE JP. BERNARD P. OUDRY S. BILLY J. MAIRÉ E. MERCERON A. TAILLEFAIT C. GARNIER C.

ABSENTS EXCUSES : HAY P. MORIN Y.

ABSENTS : /

Procuration de Monsieur Yves MORIN à Monsieur Patrice GAUTHIER.

Monsieur Eric DIGUET a été élu secrétaire de séance.

1. ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA GARDERIE

Suite à diverses évolutions concernant les demandes de subventions pour la garderie périscolaire, Monsieur le Maire propose de remplacer le plan de financement adopté lors de la réunion du 8 avril 2010 par celui qui suit :

Dépenses :

- Coût des travaux	403 000 € HT
- Dont bâtiment	346 000 € HT
- Dont VRD-Abords	57 000 € HT

Recettes :

- DGE accordée	45 000 €
- PROXIMA 79	50 000 €
- FRIL demandé	70 000 €
- Réserve parlementaire demandée	7622 €
- Subvention CAF demandée	50 000 €
- Prêt MSA demandé	75 000 €
- Prêt CAF demandé	50 000 €
- Préfecture de Région	20 000 €
- Autofinancement	<u>35 378 €</u>
TOTAL	403 000 €

La part d'autofinancement pourrait encore être réduite puisqu'une demande de subvention est en cours de conception auprès de l'ADEME et de la Région au titre du Fonds Régional d'Excellence Environnementale Poitou-Charentes (FREE PC) pour l'installation d'une chaudière-bois à alimentation automatique.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité accepte le plan de financement présenté.

2. REFECTION DE LA VOIE COMMUNALE N°1 DE TERVES A LA RD 784 - GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE BRESSUIRE ET BOISME - AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE MARCHES PUBLICS ET DE SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet de groupement de commandes entre les Communes de Bressuire et Boismé pour les travaux de voirie de la voie communale n° 1 située pour moitié sur la Commune Associée de Terves d'une part et sur la Commune de Boismé d'autre part, dans le cadre d'un marché (*art. 28 du Code des marchés Publics*).

Afin d'encadrer juridiquement l'intervention d'une même entreprise sur les travaux des deux maîtres d'ouvrage, il est décidé de constituer un groupement de commandes entre la Commune de Bressuire et la Commune de Boismé, en vertu de l'article 8 du Code des Marchés Publics, dont l'entité coordonnatrice sera la Commune de Bressuire. Ce groupement sera chargé de la consultation et de la sélection des entreprises, la signature et l'exécution des marchés appartenant à chaque maître d'ouvrage.

Pour ce faire, il convient d'établir préalablement une convention constitutive du groupement de commandes définissant les principales modalités de fonctionnement, à soumettre aux assemblées de chaque collectivité avant tout lancement de procédure. Parallèlement, s'agissant d'une procédure adaptée de marché public, l'autorisation d'engagement et de signature des marchés publics correspondants va être sollicitée auprès de l'assemblée délibérante en vertu de la loi n° 2009-179 du 17 février 2009.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles 8 et 28 du Code des Marchés Publics,

VU la loi n°2009-179 du 17 février 2009.

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE, DECIDE :

- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes définissant les principales modalités techniques et financières de l'opération susvisée
- **D'ELIRE** un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement, comme suit :

- **M. André GIRET** en qualité de membre titulaire
- **M. François GINGREAU** en qualité de membre suppléant.
- **D'AUTORISER** le Maire à engager la procédure concernant les travaux de voirie de la voie communale n° 1, pour un montant de 58 585.38 € HT soit 70 068.11 € TTC et à signer les marchés de travaux correspondants.
- **D'IMPUTER** les dépenses sur les crédits ouverts au budget.

3. AFFILIATION AU CRCESU DE LA COMMUNE POUR LA GARDERIE

Suite à la demande de parents de régler la garderie et le centre de loisirs avec des chèques emplois services universels (CESU), Monsieur le Maire explique qu'il convient que la Commune de Boismé s'affilie au Centre de remboursement du Chèque emploi-service universel. Cette démarche permettra à la commune de pouvoir encaisser ces chèques en paiement des prestations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide d'affilier la Commune de Boismé au CRCESU et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour appliquer cette décision.

QUESTIONS DIVERSES :

*L'entreprise TPF souhaite s'implanter sur la plateforme de Clazay pour développer son entreprise de bois déchiqueté. Des maisons sont à proximité et les riverains craignent des nuisances en particulier sonores. Un autre projet est envisagé sur le site : un projet de photovoltaïque.

*PAVE : estimatif 2 000 000 Euros

*Lancement de la consultation pour la réfection de la route entre les Cinq chemins et la Celle. On espère une bonne surprise.

*8 mai 2010 : 9 h 00 accueil du piquet d'honneur, 10h00 début de la commémoration. Présence de l'Officier de saint-Maixent, de Madame Véronique SCHAAF-LENOIR, Sous-Préfète, de Madame Elisabeth MORIN, députée Européenne, de Monsieur Jean GRELLIER, député. 5 gerbes seront déposées au monument. 10h45 Vin d'honneur : les employés mettront les tables et les verres à pied sur le partie carrelée.

*** CONTRIBUTION POUR LES ENFANTS DE BOISME SCOLARISES A L'ECOLE PUBLIQUE DE LA CHAPELLE SAINT-LAURENT**

Suite à la demande du Conseil Municipal de la Chapelle Saint Laurent concernant la contribution de la Commune de Boismé pour les enfants de Boismé scolarisés dans leur école publique, évaluant le coût à 5525.24 € pour 11 enfants. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote (3 voix contre et 10 pour), décide de fixer la contribution versée par Boismé pour ses enfants scolarisés à l'école publique de la Chapelle Saint-Laurent à 500 € par enfant soit 11 x 500 € = 5 500 € et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour appliquer cette décision.

*Une cloche de l'église est en train de fendre. Les établissements BODET propose le démontage et la refonte de la cloche pour 10 000 Euros. Le système électrique qui commande les cloches n'est plus aux normes : 5 337.75 € pour la remise aux normes.

*Au niveau de la sacristie, les murs se dégradent, les fenêtres, les barreaux aux fenêtres.

*** ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES DES DEUX-SEVRES POUR 2010**

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un courrier de l'Association départementale des Maires des Deux-Sèvres concernant la cotisation 2010. Pour Boismé, cette cotisation s'élève à 375.90 € pour 2010. Considérant l'aide juridique apportée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide de verser la cotisation 2010 s'élevant à 375.90 €. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

*** ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE POUR 2010**

Monsieur le Maire présente la Fondation du Patrimoine qui est un organisme qui finance les rénovations de patrimoine non classée comme les églises, fontaines, lavoirs, moulins... Cette fondation sollicite l'adhésion de la Commune de Boismé pour un montant minimum de 100 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide d'adhérer à la fondation du Patrimoine pour 100 Euros.

***Document unique :** Il permet de recenser tous les risques des employés municipaux. La CNRACL, caisse de retraite des fonctionnaires des Collectivités locales pourrait subventionner à 100 %. Proposition de travailler sur le dossier, de faire la demande de subvention et d'accepter le devis ensuite.

*Sollicitations par des sociétés qui emploient des travailleurs handicapés. Proposition 750 enveloppes pour 345 € HT. Après vote à l'unanimité, le Conseil Municipal refuse.

*Recensement de la population de janvier à février 2011.

*Anne BEAUDIN est enceinte et souhaiterait prendre un congé parental de 3 ans.

*Les commerçants avaient souhaité l'installation d'un panneau lumineux : 1.20 m x 0.84 m coût 7490 € HT + pose 1500 € HT= 8990 € HT

*Courrier de l'association des amis du Patrimoine Combronais qui ont recensés 10 vitraux représentant Saint Jean-Baptiste dont un à Boismé. Proposition d'achat de livre à 6 € et 19 € le bulletin soit 25 €. Proposition sera faite à Cœur du Bocage de les acquérir pour la bibliothèque.

*Eclairage : Monsieur BERNARD indique que tout est allumé à 2h30 du matin le week-end et aucune manifestation n'avait lieu à la salle. Demander à faire une étude pour que l'éclairage ne fonctionne que dans la nuit du samedi au dimanche.

*Cantine : Départ en retraite d'Annie prévu l'an prochain. Choix entre reprendre quelqu'un ou soustraire le repas à l'extérieur. Décision à prendre pour la rentrée 2011.

*Tables en face le stade sont prévues.

*Fin de la démolition des vestiaires dans deux semaines.

*Aménagement pour les camping-cars au Plan d'eau.

*** CHANGEMENT DU PARQUET AU FOYER DES JEUNES**

Monsieur GAUTHIER, Adjoint aux bâtiments, propose de changer le parquet au foyer de jeunes. Celui existant étant très endommagé. Le coût serait 1768 € environ (fourniture et pose comprises). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de changer le parquet au foyer de jeunes.

*Commission de sécurité : lambris non traité au feu posé par l'entreprise ROY de Clessé. Dépose et traitement du lambris plus cher qu'un neuf traité.

*Ateliers municipaux : 3 camions en plus au lieu de 7 pour la cour qui a été nivelée. Les déchets verts seraient pris par M. François GOURDON. Resteraient les tailles d'arbustes. Demande de permis de construire en cours avec plans d'architecte pour le bâtiment.

*Ramassage des ordures ménagères : quelques personnes protestent. Les sacs à côté de la poubelle ne seront plus ramassés.

*Problème du point propre route de Clessé : il serait proposer de supprimer les conteneurs d'ordures ménagères mais est-ce que tout le monde a un conteneur individuel ? Pas sûr. A signaler les personnes qui n'en n'ont pas.

*Journée des 50 ans de la Boulangerie. Monsieur GARNIER a vu M. Lucien PETIT qui souhaiterait arrêter son œuvre pour les articles pour le Courrier de l'Ouest. M. Jean ROY serait d'accord pour le remplacer.

Séance levée à 23 h 12 min.

Le secrétaire,

Les membres présents,

Le Maire,